



TARIFS 2024 - GROUPES SCOLAIRES & COLLECTIVITES

Les tarifs sont donnés ici pour l'engagement forfaitaire d'un moniteur encadrant l'activité pour un groupe de mineurs entre 4 à 8 personnes maximum.

Un groupe en dessous de 6 personnes ne donne donc pas lieu à de modifications de tarifs.

ACTIVITES	Tarifs ½ journée de 2h30 à 3h00	Tarifs journée de 6h00	Effectif max. 8 max. + 1	Age min.
ESCALADE SEANCE DECOUVERTE Lieux des sites : Saoû, Dieulefit et Drôme Provençale.	170€ 6 pers. 230€ 8 pers.	330€ 1 groupe journée ou 1 gp matin + 1 gp aprem	8 4 à 8 mineurs + 1 accompagnateur adulte	6 ans (niveau CP)
ESCALADE CYCLE 3 SEANCES Lieux des sites : Saoû, Dieulefit et Drôme Provençale.	480€ 6 pers. 660€ 8 pers.	900€	8	7 ans
PARCOURS ROCHEUX SAOU <i>Possibilité de combiner une journée escalade + parcours.</i>	170€ 6 pers. 230€ 8 pers.	330€	8	7 ans
VIA FERRATA La Motte Chalençon, Buis-les-Baronnies.	240€ 8 pers.	340€	8	10 ans

Recommandations et conditions générales de vente

1. Conditions de participation

Nos activités sont ouvertes au plus grand nombre. Des pré-requis sont néanmoins à prendre en compte : limite d'âge, condition physique et niveau technique des participants.

Ne choisissez pas une activité sportive pour laquelle des participants font l'objet d'une contre-indication médicale. Informez les moniteurs si l'un des participants prend un traitement ou bien que son état de santé demande une attention particulière.

2. Encadrement & matériel

L'encadrement est également un enseignement sportif de l'escalade et de ses activités connexes. Il est assuré par des moniteurs diplômés d'Etat (D.E.J.E.P.S) et répondant à leurs obligations législatives (U.R.S.S.A.F, R.C.P, déclaration D.D.C.S.P.P, carte professionnelle).

L'encadrement des mineurs demande la présence d'un adulte responsable du groupe durant la séance. Le matériel est inclus dans la prestation et est conforme aux normes européennes. Chaque participant doit avoir des chaussures de sport fermées et une bouteille d'eau dans un sac à dos de sport.

3. Interruption de l'activité en cours

Les moniteurs sont les seuls habilités à modifier le programme à tout instant, pour des raisons de sécurité du groupe ou en cas de force majeure.

Une personne exclue pour son comportement (non respect des règles de sécurité, alcool) ne pourra prétendre à aucun remboursement.

En deçà d'une heure d'activité, la prestation est remboursée avec une retenue de 20% sur les frais de réservation. Au delà d'une heure d'activité, la prestation ne donne lieu à aucun remboursement.

4. Assurance et responsabilité

Les moniteurs sont assurés en Responsabilité Civile Professionnelle pour couvrir les frais occasionnés en cas d'opération de secours. Cette assurance ne se substitue pas à l'assurance de responsabilité civile individuelle et extra scolaire. Les activités de

pleine nature se déroulent dans un milieu spécifique dit "à risque". Il est important d'en

être conscient et d'appliquer les règles de prudence données par les moniteurs, qui ne pourront pas être tenus responsables de la perte, du vol et de la casse d'objets que les pratiquants ont avec eux durant l'activité (lunettes, téléphone portable).

5. Tarifs et mode de paiement

Le tarif comprend l'ensemble de la prestation : organisation, encadrement de l'activité et prêt du matériel. Il ne comprend pas le transport sur les lieux d'activités.

Moyens de paiement accepté : virement bancaire uniquement.

L'inscription est effective à la réception de l'acompte correspondant à 20% du montant total de la prestation et d'un mail de confirmation de réservation.

6. Retard de plus de 15 minutes

Les moniteurs tolèrent 15 minutes de retard, au delà desquelles la durée de l'activité sera réduite du temps de retard. Des indications de lieu et d'heure de RDV sont données au moment de la réservation. Certains sites de pratique n'ont pas de réseau mobile, il est conseillé d'anticiper sur les itinéraires de vos déplacements.

7. Annulation de la part du client

- Annulation d'une réservation à plus ou moins 40 jours : remboursement total de l'acompte.

- Annulation d'une réservation à plus ou moins 20 jours : l'acompte est conservé.

- Annulation d'une réservation à moins de 3 jours : le solde sera exigé.

8. Annulation de Natura Grimpe

Si les prévisions météorologiques annoncent un orage ou de fortes pluies, les moniteurs se réservent le droit de modifier (repli en salle) ou d'annuler l'activité. Une autre date vous sera proposée et si la sortie ne peut être réalisée, la prestation est remboursée intégralement sans pouvoir prétendre à une quelconque indemnité.